



Foussemagne bouge avec l'ACF !

L'Association Communale a repris ses activités début septembre et vous invite à les rejoindre lors de diverses animations ouvertes à tous dans la joie et la bonne humeur :

- **Soirées jeux** animées par le club Fous de jeux à la salle des associations à partir de **20h les mardis**
- **Eveil musculaire** à la Maison des Arches pour toutes celles et tous ceux qui veulent entretenir leur forme à **20h les mardis**
- **Atelier couture** pour tous les amoureux du fait-main à la salle des associations à **20h les jeudis**.

Par ailleurs, l'Association Communale organisera également dans les semaines à venir des événements suivants :

- **Halloween** le **dimanche 31 octobre** devant la Maison des Arches de 17h à 18h pour les enfants avec concours de déguisement et distribution de bonbons
- **Baby bourse** (vêtements, puériculture, jouets) le samedi **6 novembre** à la **Maison des Arches de 9h à 17h**
- **Marche pédestre** autour de Foussemagne d'environ 2h le **dimanche 21 novembre** au **départ de la mairie à 9h30**. Cette marche de 10 km permettra de découvrir la stèle d'Adolphe Pégoud. Prévoyez des chaussures de marche. Inscription obligatoire en indiquant votre nom de famille et le nombre de participants par mail acf90150@gmail.com ou sur papier à déposer dans la boîte aux lettres de l'ACF devant la mairie.
- Le **passage du Père Noël** le samedi **18 décembre** dans le village.

Si vous avez envie de vous divertir et de passer un bon moment en faisant vivre le village, venez nous rejoindre, nous vous attendons.

- Un **club des séniors** va s'ouvrir à partir du **jeudi 18 novembre, de 14h à 18h** à la Salle des Associations pour passer un après-midi récréatif à raison de 2 fois par mois où toutes les personnes qui ont envie de passer une bonne après-midi en jouant à des jeux divers (cartes, dominos, scrabble...) sont invitées à les rejoindre.
- Un **club de bricolage** est également en cours de création.



Fermeture de la mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée au public le **samedi 13 novembre**.

Commémoration de l'Armistice

La cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 aura lieu à **11h à Foussemagne** au Monument aux Morts. Compte tenu de la situation sanitaire, il n'y aura pas de vin d'honneur.



Paiement de factures en ligne

La commune de Foussemagne vous donne la possibilité de régler certaines factures en ligne par carte bancaire à l'aide du service **PayFip**.

A la réception de votre facture, vous pouvez vous acquitter des sommes dues par carte bancaire grâce à ce dispositif sécurisé, accessible 24h/24 et 7jours/7. Cela vous permet de gagner du temps et d'éviter des déplacements.

Cela concerne notamment les services périscolaires ou le paiement de loyers. Lisez bien les modalités de paiement indiquées sur vos avis de sommes à payer.

Si le règlement en ligne est précisé, rendez-vous à l'adresse <https://www.payfip.gouv.fr> et laissez-vous guider par le formulaire : composez l'identifiant à 6 chiffres de la collectivité, saisissez la « référence de votre dette », saisissez le montant des sommes dues, indiquez l'adresse de courrier électronique sur laquelle vous souhaitez recevoir la confirmation de télépaiement, choisissez le mode de paiement qui vous concerne et complétez les informations demandées.

Une fois votre transaction validée, vous recevrez le ticket de paiement confirmant que le règlement a bien été effectué.



Avis de consultation du public

Un projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope réglementant l'entretien et l'arrachage des haies, bosquets, ourlets forestiers et roncières est établi dans le Territoire de Belfort.

Du 19 octobre au 10 novembre inclus, le public est informé du projet et a la possibilité de faire connaître ses observations.

Dossier mis à disposition à l'adresse suivante :

<https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Participation-du-public-consultations-et-enquetes-publiques-en-cours/Arrete-prefectoral-reglementant-l-entretien-et-la-destruction-des-haies>

La consultation du public est effectuée par voie électronique. Le dossier complet sur support papier peut cependant être consulté sur demande dans les bureaux de la Direction Départementale des Territoires de Belfort.

Si vous souhaitez vous exprimer sur ce projet, vos observations sont à nous faire parvenir impérativement avant la date de clôture par

- mail : ddt-seef@territoire-de-belfort.gouv.fr
- ou courrier : Direction Départementale des Territoires – Service eau, environnement et forêt, 8 place de la révolution française - BP 605 - 90020 BELFORT cedex

Après la clôture, une synthèse des observations reçues, les motifs de la décision et la décision seront mis en ligne pour une durée de trois mois.



Espaces Solidarités Départementales

L'ESD est un service social du Département, gratuit et ouvert à tous.

Composé d'une équipe pluridisciplinaire, il apporte avant tout écoute et conseil. Il peut également proposer un accompagnement pour l'accès aux droits et permettre une aide aux différentes démarches administratives.

Missions des ESD dans le département du Territoire de Belfort :

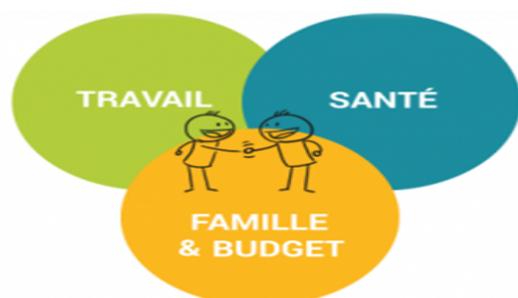
Pour la famille, les enfants et la jeunesse : suivi de grossesse, consultations pour les nourrissons, aide à la gestion du budget, soutien et accompagnement pour les jeunes en rupture familiale.

Pour la protection de l'enfance : évaluations sociales, aide éducative, soutien familial

Pour les personnes en insertion sociale et professionnelle / l'accès aux droits : renseignements sur le Revenu de solidarité active (RSA), accès au logement et aide ponctuelle en matière de loyers et d'énergie, informations sur l'ensemble des droits.

Vous pouvez contacter l'ESD Nord Territoire par:

- téléphone : 0800 200 490 touche 3
- mail : esd.nord-territoire@territoiredebelfort.fr



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne – www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; [facebook.com/mairiedefoussemagne](https://www.facebook.com/mairiedefoussemagne)

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

Participation au conseil de développement de Grand Belfort

Le Grand Belfort installera cette année son Conseil de développement, instance de démocratie participative à laquelle seront associés des représentants des citoyens et des milieux culturels, sociaux, économiques, scientifiques, associatifs, éducatifs et environnementaux.

Réunie périodiquement, cette instance consultative aura pour but d'émettre des propositions et contributions relatives aux grands dossiers portés par le Grand Belfort (aménagement du territoire, habitat, développement économique, etc.). Les travaux de ses membres constitueront une base utile à disposition des élus et des services de la collectivité pour la construction de projets futurs et pour l'évaluation des politiques menées.

L'ensemble du territoire doit être représenté au sein du Conseil de développement. Cette représentativité constitue une des conditions de réussite de cette instance. À ce titre, les maires des communes du Grand Belfort peuvent présenter deux candidats. Il s'agira de deux habitants de la commune (un homme, une femme).

Si vous êtes intéressés, nous vous remercions de nous transmettre vos coordonnées avant le mardi 2 novembre.

Le choix des participants au Conseil de développement sera effectué par le Grand Belfort sur la base des candidatures reçues et au regard des critères de parité, de classe d'âge, et de représentativité de toutes les communes de l'agglomération.



Plan climat-air-énergie territorial du Grand Belfort

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil de planification qui doit permettre de coordonner les efforts de la collectivité, de ses partenaires, et également de ses habitants pour réduire l'impact du changement climatique.

Ce Plan Climat s'élabore en plusieurs temps. Tout d'abord, le Grand Belfort a réalisé un diagnostic complet de son territoire sur la consommation d'énergie, la production d'énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air et sa vulnérabilité face au changement climatique. Ce diagnostic permet au Grand Belfort de se situer au niveau de la région

Bourgogne Franche-Comté, afin de se fixer des objectifs chiffrés à l'horizon 2050.

La stratégie territoriale doit répondre à cinq objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la consommation énergétique, préserver la qualité de l'air, développer les énergies renouvelables et enfin, adapter le territoire aux changements climatiques. Elle sera la trame d'un plan d'actions qui va s'étaler sur six ans.

En tant qu'habitants du Grand Belfort vous pouvez jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de ce Plan Climat. Grâce au lancement du Club Climat et d'un forum en ligne, **vous pouvez vous impliquer en donnant votre avis et faire des propositions.**

Lien du forum en ligne : <https://planclimat-grandbelfort.fr/>



Relais d'Alsace

Pour les fêtes de Noël et du nouvel an, le Relais d'Alsace vous propose les produits suivants

- Foie gras : 90€ le kg
- Saumon fumé : 60€ le kg
- Munster fermier fumé entier : 12 € (6€ pour un demi fromage)

Commande uniquement par téléphone : 03.84.36.66.05



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; [facebook.com/mairiedefoussemagne](https://www.facebook.com/mairiedefoussemagne)

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique

Obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale

À partir du 1^{er} novembre, il sera obligatoire de détenir des chaînes dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver pour circuler sur le territoire de 30 communes du Territoire de Belfort.

5 communes relèvent du périmètre du massif jurassien : Beaucourt, Croix, Montbouton, Saint-Dizier-l'Evêque, Villars-le-Sec.

25 communes relèvent du périmètre du massif vosgien : Anjoutey, Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Bourg-sous-Châtelet, Chauv, Eloie, Etuefont, Evette-Salbert, Felon, Giromagny, Grosmagny, Lachapelle-sous-Chaux, Lachapelle-sous-Rougemont, Lamadeleine-Val-des-Anges, Lepuix, Leval, Petitefontaine, Petitmagny, Rierscesmont, Romagny-sous-Rougemont, Rougegoutte, Rougemont-le-Château, Saint-Germain-le-Châtelet, Sermamagny, Vescemont.

L'axe routier RD 83 qui traverse certaines de ces communes est toutefois exclu de l'obligation d'équipement.

Les éventuels manquements à l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver dans les départements concernés **ne seront pas sanctionnés cet hiver**.

Les nouvelles obligations d'équipements concerneront les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars circulant dans les zones ciblées par arrêté préfectoral. Elles ne s'appliqueront pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

A compter du 1^{er} novembre 2021, une nouvelle signalisation sera progressivement implantée. Elle indiquera les entrées et les sorties de zones de montagne où l'obligation d'équipements hivernaux s'appliquera.



Panneau B58 : Entrée de zone d'obligation d'équipements en période hivernale



Panneau B59 : Sortie de zone d'obligation d'équipements en période hivernale

Directeur de la publication : Arnaud Miotte

Responsable de la rédaction : Joëlle David

Rédaction : Olivier Richard

Crédits images : mairie de Foussemagne et internet

Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Foussemagne

Anciens numéros du Foussemag : <https://www.foussemagne.fr/bulletins-municipaux.htm>



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; [facebook.com/mairiedefoussemagne](https://www.facebook.com/mairiedefoussemagne)

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Suivi du budget

Quelques dépenses majeures :

- Réfection des passages piétons : 1 500 €
- Taxe foncière des bâtiments communaux : 7 100 €
- Contrôle annuel de sécurité des bâtiments : 1 000 €
- Eclairage public pour 6 mois : 2 800 €
- Fleurissement automnal : 0€ (un grand merci au comité fleurissement)

À la rencontre de nos commerçants et artisans :

Garage Bouchez

Enfant du village, Alain, 57 ans est garagiste à Foussemagne depuis 1987.

Il a commencé son activité chez ses parents avant d'ouvrir son établissement, rue des Vosges en 1995.

Au côté de ses employés, Benjamin, Kevin et Éric, il accueille et conseille ses clients dans son atelier de mécanique et de carrosserie, dans une ambiance chargée de bonne humeur.

Il entretient, dépanne, répare (mécanique et carrosserie) les véhicules de toutes marques. Au besoin, vous pourrez même bénéficier d'un véhicule de prêt.

Alain commercialise également des véhicules d'occasions (principalement des marques françaises) et des pneus pour chacune des saisons.

Quand Alain ne pratique pas la mécanique, il arpente les routes de la région sur son vélo aux côtés de ses amis les cyclistes.

Garage Bouchez

Rue des Vosges

Foussemagne

Tél : 03 84 23 38 86

Ouvert du lundi au vendredi

8h-12h et 14h-18h

